



LE VILLAGE PRÉSERVE SES HABITANTS



Vous les
reconnaissez ?
Solution page 14

HAUDIVILLERS

SOMMAIRE

État civil ----- 4

Retour conseils municipaux ----- 4
- 9 octobre 2020

Les mots des associations ----- 6

- Club Sportif de Haudivillers
- Amicale des sapeurs pompiers
- HaudiCom
- Odi-Jeun
- «Nos enfants d'abord»
- Harmonie Haudicœur
- Anciens combattants «HAUDIVILLERS»
- Haud'Histoire
- Société de chasse de Haudivillers

Aménagements ----- 12

- L'eau de notre château d'eau
- La servitude rue des Bosquets
- Le pylône Orange

Cadre de vie -----14

- Les personnes à votre service
- Taille des Haies et autres arbustes
- Ciné Rural – Moche période pour le cinoche
- Le colis des aînés

Sécurité -----17

- Des nids de frelons à Haudivillers
- Stationnement alterné semi-mensuel

Évènements ----- 18

- Récital de violoncelle
- Cérémonie du 14 juillet
- La fête communale
- Atelier SPEED-SCULPTURE
- L'arbre de Noël des enfants
- Le marché de Noël est annulé

Le coin des enfants -----22

- Visite de l'apiculteur

Notre Village -----24

- Cartes postales anciennes

Portrait ----- 25

- Père & fils... en avant la musique !

Vie Pratique ----- 27

- Relais assistantes maternelles
- Attention à votre compteur d'eau
- Un appel aux bénévoles, lancé pour la création d'un comité des fêtes

Environnement -----28

- Dépôt gratuit d'amiante lié en déchetterie à Beauvais

Divers ----- 28

- Diction picard
- Recette : Pommes de terre farcies au roquefort
- C'est bien dommage d'être enfermés....
- Pourquoi le calendrier ?
- Info ou intox ?

Jeux ----- 31

Numéros utiles -----34

Calendrier manifestations ----- 35

Permanences de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Lundi, mardi, mercredi9h à 12h

Jeudi 9h à 12h et 16h à 19h
M. Le Maire 17h à 19h

Vendredi 9h à 12h et 17h à 18h

Samedi (1er et 3ème du mois)9h à 12h



Tél : 03 44 80 40 34

Mail : mairie-haudivillers@wanadoo.fr

Site internet : <http://haudi.fr/>



Heures d'ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 16h30 à 18h00 et fermée durant les vacances scolaires et les périodes de confinement.

LE MOT DU MAIRE

Quelle drôle d'époque !

Depuis cette année 2020, le monde est confronté à la COVID, une pandémie, une crise sanitaire. Qu'importe comment nous l'appelons, notre quotidien a été sérieusement chamboulé. Les gouvernements de tous les pays instituent des protocoles, interdisent les manifestations, ferment les commerces et parfois les écoles...d'autres laissent le virus faire.

Les bonnes décisions sont-elles prises ? Comment gérer la crise sanitaire ? Comment protéger les populations et éviter une crise économique grave ?

Depuis le mois de mars, nos vies sont accaparées par le confinement, les protocoles sanitaires, les tests et la recherche de vaccin, les malaises chez les blouses blanches...

À Haudivillers, le quotidien de chacun a aussi changé. La commune, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale et de l'association HaudiCom, a mis en place un « contact téléphonique » pour prendre des nouvelles et accompagner les personnes seules pendant le confinement.



Face à cette situation inédite, notre fin d'année habituellement festive, va être bouleversée. Nous suivons toutes les semaines, voire tous les jours parfois, les préconisations de l'État et les arrêtés de Mme la Préfète.

À ce jour, les manifestations prévues en fin d'année devraient être annulées : le spectacle de l'arbre de Noël du 6 décembre sera, a priori, remplacé par une distribution des cadeaux par le Père Noël à la salle Monique de l'Odéon.

Les colis pour nos aînés seront distribués à domicile le 19 décembre par les membres du CCAS et du Conseil municipal. Nous reporterons l'animation et le goûter au printemps 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

En l'état, le marché de Noël, prévu le 13 décembre, sera annulé.

Du côté des travaux, l'antenne Orange est aujourd'hui installée et fonctionnelle. Le réseau mobile de cet opérateur s'est fortement amélioré. L'opérateur Free devrait prochainement être hébergé sur le pylône Orange.

Les différentes commissions se sont réunies et l'équipe du Conseil municipal travaille sur les différents projets : extension du cimetière, vidéo protection pour la sécurité des habitants de notre village, travaux du Château d'eau et protection de l'aire d'alimentation du point de captage, finalisation de la réserve incendie Grande Rue... l'étude de la rénovation de notre église est en cours, le choix des entreprises a été effectué.

Afin d'égayer cette fin d'année morose, de nouvelles illuminations seront installées. L'équipe municipale se mobilise, en cette période compliquée, pour assurer le bien-être des Haudivilloises et Haudivillois, et permettre de mieux vivre ensemble au sein de notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous, malgré les circonstances, une excellente fin d'année et surtout, prenez bien soin de vous !

Sylvain FRENOY

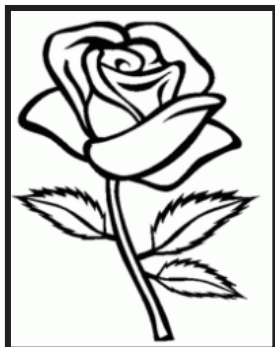
ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Léon, Philippe, Jean-Jacques LENGAGNE
né le 21 juillet 2020

Christian, Yannick WISMAN
né le 5 août 2020

Toutes nos félicitations aux heureux parents



DÉCÈS

Jean-Pierre BINAND
le 23 septembre 2020

Toutes nos condoléances aux familles

RETOUR CONSEILS MUNICIPAUX

Synthèse du Conseil municipal du 9 octobre 2020

1 – Subvention exceptionnelle pour l'amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de Haudivillers a acheté moyennant une somme de 400 € un ancien casque de pompiers pour la commune. Une subvention exceptionnelle du même montant lui a été attribuée. Celui-ci se trouve exposé dans la salle du Conseil municipal (CM).

2 – Demande de subvention au Fonds de M. Olivier DASSAULT

La commune pourrait demander au fonds de M. Olivier DASSAULT une aide financière pour la restauration de deux calvaires. Le plan de financement pourrait être le suivant : CAB (50%), fonds Olivier DASSAULT pour la Défense et le Développement de la Ruralité (23.4%), Part communale (26.6%) soit un total HT de 4 266.45 €.

Le CM décide à l'unanimité d'approuver la réalisation des travaux, d'adopter le financement proposé, de solliciter le fonds Olivier DASSAULT pour la Défense et le Développement de la Ruralité.

3 – Décision modificative n°1 pour le budget de l'eau potable

Le CM a voté le budget du service d'eau potable lors de sa réunion du 29 juin 2020. La trésorerie de Beauvais municipale demande de régulariser les arrondis de TVA de l'année 2019. Le budget prévisionnel 2020 n'ayant pas de crédit au chapitre 65, il est nécessaire

de prendre une décision modificative pour pouvoir réaliser cette régularisation sur l'exercice 2020. Le CM décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la décision modificative -tableau détaillé dans le compte-rendu complet-

4 – Décision modificative n°1 pour le budget communal

Le CM a voté le budget de la commune lors de sa réunion du 29 juin 2020. Il est nécessaire de faire quelques ajustements budgétaires. Le CM décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la décision modificative –tableau dans le compte-rendu complet-

5 – Avenant au contrat de délégation de l'eau potable

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion. En effet, la CAB négocie pour l'ensemble des communes les avenants liés au COVID et a demandé à la collectivité de patienter.

6 – Adhésion d'EPCI au Syndicat d'Énergie de l'Oise

Les Communautés de communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, ont sollicité leur adhésion. Conformément à la réglementation en vigueur, la collectivité doit se prononcer sur ces adhésions dans un délai de trois mois.

Le CM décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion

des Communautés de communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte au SE60.

7 – Rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Énergie de l'Oise

Le rapport d'activités du SE60 doit faire l'objet d'une communication au CM en séance publique. Une synthèse de ce rapport d'activités a été envoyée à chaque élu. Le CM en prend acte.

8 – Adhésion au service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la CAB

Le 25 novembre 2016, le CM avait décidé de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme aux services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Ce protocole signé, s'applique pour la durée du mandat en cours et doit être reconduit à l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant d'une des parties à la convention, commune ou communauté d'agglomération.

Pour rappel, la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a mis fin à la possibilité offerte aux communes membres de la communauté d'agglomération de demander la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Toutefois, l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorise les communes membres à charger la communauté d'agglomération d'instruire les demandes d'autorisation et actes prévus au code de l'urbanisme qui sont délivrés par les maires au nom de leur commune.

Pour continuer de bénéficier de ce service, le CM décide à l'unanimité d'adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols mis en place par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, d'approuver la convention qui précise les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS et les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération et autorise M. le Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

9 – Fixation de l'exercice du droit à la formation des membres du CM

Afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Le CM doit en effet, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Ce document donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité ou de l'établissement.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Le CM décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20% du montant des indemnités des élus ;
- chaque élu peut avoir accès à une ou plusieurs formations dans la limite des crédits ouverts sur cette ligne budgétaire ;
- chaque élu a la possibilité de suivre une ou plusieurs formations d'une durée maximum de cinq jours par an ;
- la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes en vigueur -compte-rendu intégral sur le site de la mairie-

10 – Indemnité représentative de logement des instituteurs

Le Préfet de l'Oise demande à chaque CM de bien vouloir se prononcer pour émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2020. À titre d'information, en 2020 le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 0.9 %. Le CM propose à l'unanimité le taux de 0.9 % pour la revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2020.

11 – Revue succincte des projets en cours

M. Bernard CLERGET fait le point sur les projets en cours. Il fait une synthèse de ces projets et répond aux différentes questions posées.

12- Questions diverses

- Analyses d'eau des 7 juillet 2020, 2 et 16 septembre 2020 ;
- Remerciements : la ligue contre le cancer remercie le CM pour le versement de la subvention de fonctionnement 2020.

LES MOTS DES ASSOCIATIONS

CLUB SPORTIF DE HAUDIVILLERS



La saison de football vient de commencer dans des conditions bien difficiles, nous respectons les règles imposées par les instances du football à savoir : MASQUE OBLIGATOIRE pour tous à partir de 11 ans, gel à disposition, nettoyage des vestiaires après chaque entraînement et match, avec produit désinfectant. De même pour la douche, une sur 2 est bloquée.

Bref, les entraînements de nos footballeurs ont repris en fonction de chaque catégorie :

- U6/U7, U8/U9 et U10/U11 les mercredis à partir de 17 heures 30
- U12/U13 les mardis et jeudis à partir de 17 heures 30
- U17/U18 les mardis et jeudis à partir de 19 heures 15
- Les seniors s'entraînent les mercredis et vendredis à partir de 19 heures 30.



Le Président,
Jim DELARUELLE

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Bonjour à toutes et à tous,

Les Pompiers et leur Amicale espèrent que tout se passe au mieux pour vous, en cette période atypique.

Avec la fin de l'année 2020 qui approche, arrive le temps des calendriers.

Dès la première quinzaine de novembre, les pompiers passeront chez vous pour vous proposer leur calendrier 2021. Cette visite se fera bien sûr, dans le respect des gestes barrières et des consignes à venir des autorités Pompiers ou Préfectorales. Merci d'avance pour le bon accueil que vous voudrez bien leur réserver.

Avec l'aide de la commune, l'Amicale continue d'investir dans du matériel ou de l'habillement. Cette année, ont été achetés :

- un lot de sauvetage ;
- du matériel de secourisme ;
- une échelle pliante et une échelle à crochets ;
- une machine à fumée que certains d'entre vous ont vu fonctionner rue de la Poste, lors de la manœuvre d'octobre.

Dans l'état actuel des consignes sanitaires, il a été décidé avec beaucoup d'amertume d'annuler le banquet de Sainte Barbe. Trop de contraintes sanitaires et d'incertitudes quant à l'évolution de la situation, nous ont amenés à prendre cette décision.

Merci pour votre attention et Prenez soin de vous.



Le Président de l'Amicale
Jean-Yves LEFRANCOIS

HAUDICOM

L'association a tenu son Assemblée générale le 6 juillet dernier et remercie toutes les personnes qui se sont associées à cette réunion.



Reprise des activités prévue en 2021 :

Après un échange avec les animatrices des ateliers, les accompagnantes et les membres de l'association, il a été envisagé de ne reprendre les activités scrapbooking, florale et comptines qu'au mieux en début de l'année prochaine. Ces instants d'échanges et de convivialité nous manquent mais les contraintes des mesures sanitaires liées à la Covid-19 ne nous permettent pas d'organiser ces moments dans les meilleures conditions. Cela ne nous empêche pas d'avoir des idées et d'autres activités pourraient être proposées. Deux projets sont en gestation. Nous restons vigilants quant à l'évolution de la situation et surtout, nous restons motivés.

Le bulletin communal

Les travaux autour de la rédaction du bulletin d'informations communales se poursuivent, et notre association s'est attachée à produire une nouvelle version du « **livret d'accueil des nouveaux arrivants** » qui est disponible à la mairie et sur le site internet. Vous pouvez également en faire la demande sur le site contact@haudi.fr

Informations aux haudivillois(es)

Par ailleurs, un fichier des adresses mails collectées auprès des habitants a été constitué lors de la période de confinement. Il est aujourd'hui utilisé pour adresser régulièrement de l'information « en temps réel ». Si vous souhaitez pouvoir recevoir ce type d'information, il suffit de nous transmettre votre adresse mail sur le site contact@haudi.fr (les adresses de tous les destinataires restent masquées lors des envois).

Site Internet

Dans ses projets, l'association réfléchit à un nouveau site internet qu'elle va proposer au Conseil municipal afin de valoriser au mieux les informations de la commune et en faciliter la mise à jour.

Dans l'attente de reprendre pleinement l'ensemble de nos activités, restons vigilants et gardons bon espoir de nous retrouver en début d'année 2021. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une excellente santé.

La Présidente
Martine RIVOLIER

ODI-JEUN

L'année 2020 se termine. En raison de l'épidémie COVID19, nous n'avons pu organiser : la brocante du lundi de Pâques, la fête de l'été, il en est de même pour la soirée Beaujolais du 21 novembre.

Par contre, nous avons repris les séances de gymnastique le vendredi 11 septembre de 19h30 à 20h30. Il est toujours possible de s'inscrire, pour cela contactez Mme Siwek Evelyne au 6 Grande rue, Tél : 03 44 80 47 09. Le montant de la cotisation annuelle est de 75 euros.

Espérons qu'une recrudescence de l'épidémie ne viendra pas perturber le déroulement de cette animation.

Les membres d'Odi Jeun et moi-même vous souhaitons une bonne fin d'année. Prenez soin de vous en respectant les gestes barrières. Nous espérons vous retrouver l'année prochaine lors de notre brocante du lundi de Pâques.



Le Président,
Jean Paul CLOPIER



« NOS ENFANTS D'ABORD »

« L'année scolaire s'est achevée cette année encore avec une belle kermesse. », c'est ainsi que nous aurions dû commencer ce petit mot en insistant sur la grande joie des enfants, des enseignantes et des parents.

Malheureusement, il n'en est rien ; la COVID 19 est venue perturber notre quotidien et toutes les belles rencontres que nous aurions dû faire.

Mais aujourd'hui, après des vacances bien méritées, les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école ! Et avec joie, l'association « Nos Enfants d'Abord » s'est remise en route et s'est réunie le 28 septembre pour parler de cette année à venir.

Force est de constater pour nous la difficulté d'organiser des rencontres, en ce début d'année scolaire. Le défilé d'Halloween et la Bourse aux jouets ont donc été annulés par mesure de sécurité sanitaire.

Nous maintenons cependant la tombola de fin d'année et le goûter de Noël offert aux enfants du RPI, mais il ne se déroulera pas dans les conditions habituelles.

Nous privilégions pour le moment la vente de produits au travers de catalogues distribués aux parents : un catalogue de fleurs d'automne et de chocolats de Noël.

Nous proposerons d'autres actions tout au long de l'année, il nous faudra être plus imaginatifs que par le passé !

Nous souhaitons souligner l'arrivée parmi nous d'une nouvelle recrue et la remercier.

Nous comptons cependant cette année quelques départs. Le manque de bénévoles pourrait nuire à l'organisation de manifestations telle que la kermesse. L'année s'annonce effectivement difficile, mais il est important de continuer à faire vivre l'association pour l'intérêt et le plaisir de nos enfants ! Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir !

Prenez soin de vous,

L'Association « Nos Enfants d'Abord »

HARMONIE HAUDICŒUR



Les vacances terminées, les musiciens ont repris avec enthousiasme le chemin des répétitions, et ce, depuis le 1er septembre.

Le président est heureux de voir que la musique a encore une place dans notre société, car de nouveaux musiciens sont venus se joindre à nous. L'Harmonie compte à ce jour, une vingtaine de musiciens, ce qui est vraiment encourageant.

Le site Facebook «Harmonie HaudiCœur» a été créé, vous pouvez ainsi retrouver les photos et vidéos de nos concerts.

En cette période compliquée où la maladie COVID 19 a bouleversé nos existences, il est bien difficile d'organiser des manifestations accueillant du public. Cependant, les musiciens espèrent pouvoir vous retrouver assez rapidement afin de vous faire découvrir leur nouveau répertoire.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Musicalement
L'Harmonie HaudiCœur

ANCIENS COMBATTANTS " HAUDIVILLERS "



Convoqués par le Président, les Anciens Combattants d'Haudivillers se sont réunis en Assemblée Générale le dimanche 1er mars 2020. Cette réunion a eu lieu dans la salle périscolaire, en présence de Monsieur MARCHADOUR Adjoint, représentant Monsieur Sylvain FRENOY Maire.

A cette occasion, il est évoqué l'année écoulée, le rapport d'activité, le rapport de trésorerie, le niveau de la cotisation à appliquer, le bilan des manifestations et les projets à venir.

Le renouvellement du Bureau s'établit ainsi:

Président → Michel GILLES

Secrétaire → Bernard ANSEL

Trésorier → Richard AMIC

La séance se termine par le traditionnel verre de l'amitié.



Comme chaque année le groupe des Anciens Combattants a honoré les morts de la seconde guerre mondiale en ce 8 mai 2020, la représentation communale étant réduite au minimum à cause du confinement.

la collecte au profit de " l'œuvre Nationale du Bleuet de France " n'a pu avoir lieu, faute de participants. Après la cérémonie simplifiée à la durée réduite, tout le monde est rentré chez soi, un peu frustré.

La cérémonie du 14 juillet 2020 a été elle aussi victime du coronavirus "COVID19-SARS.CO.V.2", et des recommandations préfectorales. Malgré tout, la représentation était plus étoffée qu'au 8 mai. L'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) a programmé à compter de cette année les journées nationales:

11 mars - 8 mai - 14 juillet - 11 novembre, de collecte "BLEUETS". Comme au 8 mai, la collecte n'a pu avoir lieu, faute de participation du public.



Olivier PACCAUD et Anne FUMERY étaient présents aux deux manifestations.

Le Président
Michel GILLES



HAUD'HISTOIRE

Nous vous présentons le complément de l'article que nous avons publié dans le bulletin précédent. Cette fois nous revenons sur les épidémies connues du 14ème au 19ème siècle.

À noter que tous ces funestes événements se sont produits lors de siècles se terminant en année 20 : nous sommes en 2020 ! Qu'en sera-t-il en 2120 ?

1320 - la peste noire.

On pense que la peste bubonique, mieux connue sous le nom de peste noire, est apparue pour la première fois chez l'homme en Mongolie vers 1320. Ses symptômes étaient des maux de tête, de la fièvre et des frissons. Les langues des malades semblaient souvent blanchâtres avant qu'il n'y ait une inflammation sévère des ganglions lymphatiques. Enfin, des taches noires et violettes apparaissaient sur la peau des personnes touchées ; La mort pouvait se produire en une semaine.

1520 - la variole.

Cette maladie a été déterminante pour la victoire espagnole contre Tenochtitlan (ancienne capitale de l'empire aztèque). Elle a coûté la vie à entre 2 et 3,5 millions d'indigènes selon les historiens. De nombreux Aztèques ont succombé à la variole apportée par les Européens, comme le Tlatoani * Cuitláhuac (10ème empereur aztèque de la ville de Mexico-Tenochtitlan), vainqueur de Hernán Cortés. (*signifie « celui qui parle »)

1620 - une étrange maladie.

Le 16 mars 1620, des colons de Plymouth arrivent à bord du Mayflower aux États-Unis. On dit que la grande majorité des passagers sont morts et qu'une telle maladie s'est propagée même parmi les habitants de la côte est de l'Amérique du Nord.

1720 - la peste de Marseille.

Le Grand San Antonio, navire de l'Est méditerranéen arrivé à Marseille le 25 mai 1720, est à l'origine de l'épidémie. En effet, sa cargaison composée de soies fines et de balles de coton a été contaminée par le bacille de Yersin, responsable de la peste. À la suite d'une série de négligences graves et malgré les mesures de sécurité strictes, la peste s'est propagée dans toute la ville. Le centre de Marseille et les vieux quartiers ont été les plus touchés. La peste s'est propagée rapidement, faisant entre 30 000 et 40 000 morts, sur un total de 90 000 habitants.

1820 - le Choléra.

En 1820, cette maladie s'est déclarée à Java (Indonésie) et à Bornéo (île de l'Asie du Sud-Est). Elle est arrivée en Chine en 1821, puis s'est étendue à l'Ouest de Ceylan (Sri-Lanka) et est arrivée plus tard en Perse, en Arabie, en Syrie et en Cochinchine la même année. Les vastes territoires de l'Empire russe ont été contaminés par l'armée malade et des dizaines de milliers d'hommes sont morts. Plus près de nous, un cas a été signalé au Fay Saint-Quentin cette année-là.

Les vice-présidents d'Haud'histoire
Hervé Montauffier et Daniel Coquelle

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE HAUDIVILLERS

La saison de chasse a démarré le dimanche 20 septembre et se terminera fin février. Une trentaine d'adhérents compose la société de chasse de Haudivillers. Le territoire d'environ 900 ha, composé principalement de plaines, représente une vaste étendue pour pratiquer notre passion.

L'association a d'ailleurs décidé, depuis de nombreuses années, de ne pas chasser sur les champs aux abords immédiats des habitations.

Des jalons avec rubalise délimitent cette zone en réserve sur 200 à 300 m, tout autour du village. Merci de ne pas les retirer.

A Haudivillers, la chasse n'est autorisée que les dimanches et jours fériés et le samedi à poste fixe sans chien à partir de début décembre. À noter que cette activité est très réglementée et encadrée par un arrêté préfectoral, toutes les espèces chassables ne sont pas tirées toute la saison.

Par exemple, à Haudivillers, le lièvre et la perdrix grise, deux espèces endémiques de notre plaine Picarde, ne



sont tirées que les trois premiers dimanches. Chaque chasseur est limité à un lièvre pour toute la saison et à deux perdrix grises par jour et par chasseur.

Nous constatons malheureusement le déclin réel de ces espèces et ce constat est général dans toute la France. Sans stigmatiser nos amis les agriculteurs qui sont soumis à des obligations de production, il est clair que l'augmentation de la taille des parcelles et les moyens mécaniques employés, la disparition des haies.... ne favorisent pas les éco systèmes. La faune paye aussi un lourd tribut à la circulation de plus en plus intensive sur nos routes de campagne.

Soyez vigilants aux abords des bois et cultures hautes, un chevreuil ou un sanglier notamment peut sortir à tout moment et causer des dégâts importants en cas de collision.

Deux gardes chasse assermentés assurent une mission bénévole à Haudivillers, Sylvain Pinteaux garde et piégeur et Laurent Bouchez. Ils surveillent le territoire, veillent au respect du règlement de l'association et sont habilités à réguler les nuisibles toute l'année 1h avant le lever du soleil et 1h après le coucher. Cette régulation s'effectue principalement sur le renard qui est très actif au printemps pour s'attaquer au petit gibier mais également aux volailles des habitants. Le tir de nuit n'est autorisé que pour les Lieutenants de Louveterie. Le renard a son utilité comme chaque espèce de la chaîne animale, mais il convient de maintenir des populations raisonnables.

Les gardes peuvent également appréhender les faits de braconnage ainsi que toute personne qui laisserait son chien divaguer. Nous constatons encore trop souvent, des personnes se baladant sur les chemins avec un chien hors de contrôle. Il est à rappeler que les chiens doivent être à proximité de leur maître et rester sur les chemins. Le mieux est de les tenir en laisse en particulier d'avril à juillet, car les animaux

sauvages ont des petits.

Bien entendu, chacun a le droit de profiter de notre belle nature en empruntant les chemins toute l'année, y compris quand la chasse est ouverte. Il est cependant bon de signaler que les plaines et bois attenants sont des propriétés privées. Respectons-nous mutuellement et ne jugeons pas l'autre parce qu'il ne pratique pas la nature de la même façon. Croiser un marcheur, un vététiste... doit être une opportunité de discuter cordialement et d'échanger sur nos passions respectives. La chasse est un loisir ancestral, loisir physique, loisir d'observation, loisir d'adresse, loisir qui réunit tous les âges, toutes les catégories sociales.

Quoi de mieux pour s'évader à deux pas de chez nous en ces temps de distanciation physique, quoi de mieux pour décrocher de ce monde hyper connecté et se reconnecter, cette fois-ci, à la nature.

Vous n'êtes peut-être pas issu d'une famille de chasseurs, vous êtes un néo rural et avez certainement quelques préjugés sur la chasse, nous serions ravis de vous en parler et de vous la faire découvrir de l'intérieur, loin des clichés entretenus sur les réseaux sociaux et pourquoi pas... vous attirer dans nos rangs ?

En revanche, si vous pensez chasser pour vous nourrir (même si la viande de gibier est conseillée par les nutritionnistes) et ne plus aller au supermarché... oubliez tout de suite ! Ça n'est pas le but et nos prélèvements sont... fort heureusement, bien plus modérés et contribuent à l'équilibre indispensable des populations animales.

Laurent Bouchez
Garde Chasse



AMÉNAGEMENTS

L'eau de notre château d'eau

Durant une longue période, l'eau de nos robinets venait, certes de notre château d'eau, mais en provenance d'Essuiles.

A Haudivillers, à l'état normal de fonctionnement, nous pompons notre eau sous le village, dans la nappe phréatique. Elle est ensuite stérilisée par rayons ultra-violettes d'une longueur d'onde de 254nm.

Mais, progressivement, l'alimentation de notre puits est devenue insuffisante.

A 50 mètres sous terre, les barbacanes, ces tuyaux souterrains qui amènent dans le puits l'eau d'infiltration, se sont en partie colmatées. L'alimentation descendant à 3,7m³/h et la consommation du village étant en moyenne de 80-90m³/jour, la pompe qui débitait 12m³/h est alors tombée en panne, grillée par de trop nombreux cycles de fonctionnement.

Immergée à 44 mètres de profondeur au bout d'une colonne en acier inoxydable d'un diamètre de 50mm, la pompe n'est pas facile à changer. Il convient de remonter toute la colonne à l'aide d'une longue grue, à travers le toit de la station de pompage.

VEOLIA a procédé au changement en juin 2020 et



mis en service la nouvelle pompe en réglant son débit sur 4,2m³/h et en ajoutant un variateur afin d'éviter qu'elle grille. Depuis lors, nos robinets sont à nouveau alimentés par l'eau de la nappe phréatique.

Mais ce n'est qu'un répit car l'alimentation du puits continue de baisser : dans les prochaines semaines, une hydrogéologue de VEOLIA décidera du moyen de réaliser le décolmatage. Celui-ci sera fait, soit par air comprimé, soit avec de l'eau sous pression, ou bien par brossage, sinon avec l'aide de produits chimiques sélectionnés pour ne pas avoir de conséquence sur la qualité de l'eau.

La servitude rue des Bosquets

Des remarques ont été adressées à la mairie concernant la servitude située face au 5 rue des Bosquets : par forte pluie, l'écoulement normal de l'eau n'est plus assuré.

En effet, au fil des années la pente s'est inversée à cause de l'accumulation de terre provenant du Bois Louvet.

Devant l'urgence il a été pris contact avec l'entreprise Glacet pour effectuer le curage du fossé sur une longueur d'environ 70 mètres.

Les travaux ont été réalisés le 29 septembre pour un coût de 2200 euros.



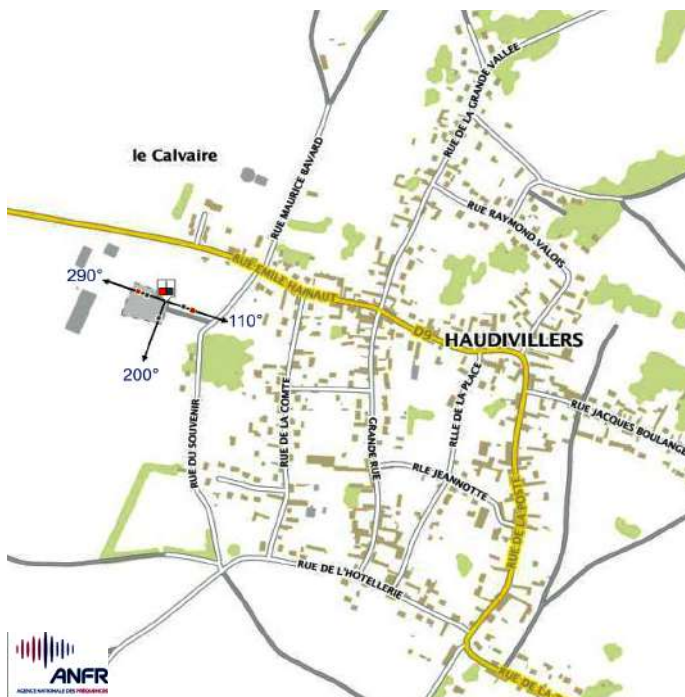
Le pylône Orange

Ne le cherchez pas par sa couleur, il est gris du zinc, ou plus exactement de l'acier galvanisé.
Il y en a 7,8 tonnes qui culminent à 36 mètres de hauteur.

Il faut reconnaître que la réception de nos téléphones mobiles nécessitait d'être améliorée.
Jusqu'alors, les antennes les plus proches étaient à Essuiles à 27 mètres de hauteur avec les opérateurs SFR et BOUYGUES, et à Reuil-sur-Brèche à 47 mètres avec SFR, BOUYGUES et FREE.

Son installation a justifié le gros chantier qui s'est tenu à partir du début du mois de mai près du cimetière, rue du Souvenir. Un arbre malade a dû être abattu et un autre élagué.
C'est un pylône de type « autostable » qui n'est donc pas haubané, mais nécessite un socle lourd et solide. Ainsi 75 tonnes de béton, de densité 40, en provenance de la centrale à béton EQUIOM de Beauvais-Tillé, ont été coulées pour les fondations qui plongent à 2,5 mètres de profondeur.
Après séchage du socle, d'abord assemblé au sol, le pylône a été érigé début juillet par une grue de 90 tonnes de capacité. Puis les antennes ont été installées et câblées début août.

Le propriétaire est ORANGE qui l'exploite avec 4 antennes « panneau » à 35 mètres de hauteur, pour la 3G et la 4G. Leur orientation est au 110° et au 290°.
5 antennes pour l'opérateur FREE sont également installées, à 28 mètres de hauteur, pour la 3G et la 4G. Leur orientation est au 110°, 200° et 290°. Début octobre, elles n'étaient pas encore en service.



CADRE DE VIE

Les personnes à votre service



Thierry Autiquet

Malgré la difficulté de porter le masque dans ce métier, notre garagiste a continué à assurer les services aux clients dans des conditions adaptées.



Mme Mesnard, Magali Bouchez, Delphine Petit

L'accueil notarial est organisé avec un accès contrôlé et limité en salle d'attente, précisé par un affichage bien visible à l'entrée. Vous êtes invités à passer les mains au gel hydroalcoolique avant de pénétrer dans l'étude.



Patrick Chaumette et Christine Demarcke

Au secrétariat de mairie/Agence postale, toutes les dispositions sont prises pour éviter les contacts avec les usagers et lors des entrées-sorties. Des paravents transparents ont été installés au comptoir et bureaux.



Stéphanie

Notre coiffeuse a mis en place très rapidement les mesures efficaces pour recevoir les clients dans un espace sécurisé et désinfecté entre chaque client.



Vanessa Lechevin, Sandrine Estève, Claire Pungier, Valérie Foulon, Marie-Adeline Hénault, Séverine Woussen

Toute l'équipe, enseignantes et accompagnatrices, se mobilise pour garantir la sécurité sanitaire des enfants, en organisant des récréations décalées et en limitant les contacts entre enfants, notamment lors de la récréation.



Valérie Laffont

Les conditions d'accès ont toujours été justement adaptées avec un affichage bien visible en extérieur comme à l'intérieur et une séparation physique côté tabac-presse.



Jacky Hummel, Vincent Bertoux, Sandra Aubert

Bien qu'en extérieur ils puissent s'en dispenser, dès que nos agents du service technique/entretien travaillent en lien avec du public, les masques sont toujours de mise.



Me Stéphane Mesnard

Le notaire de notre village a pris toutes les mesures adaptées à l'accueil du public pour garantir la continuité de son activité.



La mascotte ne déroge pas à la règle et rappelle à chacun que le port du masque est obligatoire dans tous les lieux accueillant du public.

Le Conseil municipal remercie également l'ensemble des bénévoles du village qui se sont investis pour la cause de toutes et tous.
 Que ces quelques mots leur soient dédiés :
 « Le plus beau cadeau que tu puisses faire à quelqu'un, c'est ton temps, parce que tu lui donnes une partie de ta vie qui ne te reviendra jamais... »

Taille des Haies et autres arbustes

Certains lecteurs remarqueront que c'est un sujet dont on a souvent parlé et ils auront raison.

Malheureusement, il faut constater qu'une poignée de nos concitoyens ne connaissent pas la réglementation ou bien ne la respectent pas. Il est donc utile de rappeler quelques articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens Enedis, France Télécom et l'éclairage public.

La distance minimale à respecter, pour les plantations de moins de 2 mètres de hauteur, est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative. Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin.

Si les plantations empiètent sur le domaine public, l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Aussi, les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires, qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. La mairie peut également faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure.

Faisons un peu preuve de civisme et évitons d'être confrontés à de telles situations.



Ciné Rural – Moche période pour le cinocche



La COVID et les conditions sanitaires qui l'accompagnent incitent les producteurs à repousser la date de lancement des meilleurs films qu'ils avaient concoctés pour la rentrée.

Aussi, le confort de visionnage offert aux spectateurs dans les salles est sensiblement dégradé par toutes ces précautions que chacun s'applique à respecter pour préserver sa santé et celle des autres.

En plus, la convivialité qui fait la saveur de nos projections rurales est fortement impactée. Plus d'embrassade, de poignée de main et des conversations réduites au minimum.

Néanmoins, nous avons démarré la saison 2020-2021 avec L'AVENTURE DES MARGUERITE le samedi 19 septembre en appliquant toutes les précautions imposées, et même davantage.

Un beau petit film pour une belle aventure qui a tout de même rassemblé 20 spectateurs. Un bon score comparé à celui d'autres communes alentours.

Cette période de grande complexité ne freine en aucun cas nos projets qui sont guidés par notre engagement à vous divertir.

De même qu'une voiture dans le brouillard, nous avançons à tâtons et continuerons d'essayer de vous proposer des films divertissants, en général des comédies françaises pour tous publics, car nous sommes persuadés que ça fait du bien de sortir un peu et de se changer les idées !

Le colis des aînés

2020 est une année inédite ! Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui bouscule nos traditions, depuis maintenant 4 ans que nous organisons une après-midi musicale et dansante pour les aînés de notre commune.

Aussi, afin de vous préserver, nous avons décidé de ne pas organiser le goûter dansant, qui regrouperait un nombre trop important de convives dans un espace clos. Afin de vous gâter et pour ne pas laisser ce virus assombrir cette fin d'année, nous distribuerons à domicile, les colis gourmands pour vous régaler, le samedi 19 décembre 2020 après-midi.

Si toutefois, vous n'êtes pas disponible et/ou absent de votre domicile, il sera possible de venir retirer votre colis en Mairie aux heures habituelles d'ouverture avant le 31 janvier 2021.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) envisage de reporter, au printemps prochain, ce goûter dansant « si toutes les conditions sanitaires sont réunies ». Nous reviendrons vers vous en temps voulu.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, soyez prudent et prenez soin de vous.



SÉCURITÉ

Des nids de frelons à Haudivillers

Goûter le miel d'Haudivillers, et oui, c'est possible ! Quelques passionnés ont leurs propres ruches et ont le plaisir de récolter le nectar.

L'un d'entre eux nous a signalé de véritables attaques de ces ruches par des frelons asiatiques. **Des nids sont donc présents à Haudivillers. Aussi, il est important d'être vigilant et d'avoir le regard attentif pour essayer d'identifier ces nids situés le plus souvent en hauteur, dans les arbres ou sur les murs.**

La mésange ou autre oiseau peut également s'attaquer aux abeilles, mais le nombre de victimes est ridicule comparé aux ravages que peut faire le frelon asiatique. C'est un tueur parfaitement équipé et très efficace.

Petit rappel pour piéger les frelons asiatiques et protéger les abeilles, si utiles et généreuses pour les humains. Préparez-vous à entrer en action dès le mois de février quand la température monte entre 12 ou 13 degrés. C'est le moment propice pour piéger les fondatrices femelles qui ont passé l'hiver dans un endroit isolé et qui vont former de nouveaux petits essaims.

Avec une bouteille plastique, découpez en croix le fond et repliez les quatre coins à l'intérieur. Retournez la bouteille pour la suspendre bouchon en bas. La remplir d'un mélange 1/3 bière brune, 1/3 crème de cassis et enfin 1/3 vin blanc. Ce dernier est important, car il va éviter aux abeilles de venir dans le récipient. Ne pas hésiter à changer le mélange régulièrement.

Des articles étaient déjà parus précédemment dans les bulletins n°12 et n°14, mais vu la recrudescence de nids sur notre secteur, il est nécessaire d'agir au plus vite.

À noter qu'il est déconseillé de tenter de détruire le nid vous-même. Il est recommandé de faire appel à des professionnels.



Frelon asiatique

Stationnement alterné semi-mensuel à respecter pour la sécurité de tous



Chaque riverain souhaite que le stationnement soit autorisé du côté de son habitation. Chacun a de bonnes raisons de vouloir sa voiture au plus près de son domicile. Mais, la largeur de nos rues ne permet pas le stationnement de chaque côté. Il est également compliqué d'organiser le stationnement soit d'un côté soit de l'autre. Le stationnement alterné constitue donc un compromis visant à satisfaire l'ensemble des riverains.

Dans notre commune, c'est ce principe qui est en vigueur. Ainsi, pendant la première quinzaine du mois vous pourrez stationner du côté impair de la rue dans laquelle vous vous trouvez. Puis, à partir du 15ème jour à 19h30, vous aurez le droit de stationner du côté pair de la rue et vice versa, le dernier jour du mois. Le changement de côté de la chaussée doit se faire le dernier jour de chaque période entre 19h30 et 20 heures.

Nous avons pu constater, il y a quelque temps, lors d'un incendie rue Jacques Boulanger, que l'accès des services de secours a été gêné par le stationnement désordonné de certains véhicules. La responsabilité de leur propriétaire aurait pu être engagée... et oui, le code pénal est là pour traiter de l'entrave aux mesures d'assistance.

Le respect de cette règle de stationnement alterné semi-mensuel est important. Au-delà du risque de procès-verbal possible, c'est surtout l'usage de la route qu'il est important de faciliter pour mieux la partager.

Et par ailleurs, ne faites pas prendre de risques notamment aux mamans avec leurs jeunes enfants en poussette...

N'oubliez pas que les trottoirs et accotements, lorsqu'ils existent, doivent toujours être laissés libres afin de permettre la circulation des piétons et leur éviter ainsi de circuler sur la chaussée !

ÉVÈNEMENTS

Récital de violoncelle



Le dimanche 19 juillet, l'église Saint-Martin s'est emplie du son du violoncelle. Antoine Trouvé a tenu un récital, seul devant un public réduit mais attentif et séduit.

Durant 75 minutes, ont été interprétées les 1ère et 2ème suites pour violoncelle seul de J-S Bach, la sonate pour violoncelle seul de G.Crumb et le chant des oiseaux de P.Casals. Pour le bis, ce fut la musique du film Tigre et Dragon de Ang Lee. Du miel pour les oreilles.

L'assemblée, qui avait scrupuleusement respecté les consignes de sécurité post-confinement, a ensuite quitté lentement l'appréciable fraîcheur de l'église.

Cérémonie du 14 juillet



Afin de respecter les mesures liées à la COVID 19, la cérémonie officielle a eu lieu en comité restreint devant le monument aux morts pour célébrer le souvenir du 14 juillet 1790, fête de la Fédération, premier anniversaire de la prise de la Bastille.

En présence de Monsieur le Maire et ses adjoints, Monsieur PACCAUD Sénateur, Madame FUMERY Conseillère départementale, deux représentants de la Gendarmerie, Monsieur AMIC Délégué du Président des Anciens Combattants, l'harmonie HaudiCoeur en effectif réduit et du corps des sapeurs-pompiers de Haudivillers.

Après le dépôt des gerbes de fleurs et les discours officiels rappelant l'importance de cette fête nationale, la mémoire de tous ceux qui se sont battus pour notre pays, pour les valeurs de liberté, fraternité et solidarité, a été honorée.

Monsieur le Maire a invité les personnes présentes à respecter une minute de silence, « en mémoire de toutes les personnes décédées, mais aussi en hommage à tous les soignants ».

La cérémonie de ce mardi 14 juillet 2020 s'est achevée en entonnant La Marseillaise, interprétée par l'harmonie HaudiCoeur.

Exceptionnellement, à l'issue de la cérémonie, le moment de convivialité n'a pas eu lieu.



La fête communale



Compte tenu des mesures prises par le gouvernement suite à la pandémie de Coronavirus Covid-19, les événements prévus sur notre commune ont été annulés.

Nous avons annulé la fête de notre village qui devait avoir lieu les 11 et 12 juillet 2020.

Mais, en soutien aux forains après cette période de crise difficile, nous avons accepté que Monsieur BAUCHE notre forain habituel avec son manège enfantin, sa structure gonflable, son tir aux ballons et sa pêche aux canards, soit présent sur la place de notre village pour le bonheur des enfants. Un peu de joie, dans ces temps difficiles, a été fort appréciée.

La mairie a offert aux enfants présents sur la place des tickets de manège, tir au ballon...

Tout ça en respectant les mesures sanitaires.

Cette année, est une année bien particulière, pas de retraite aux flambeaux dans les rues de notre village le 13 juillet au soir. Pas plus de feu d'artifice tiré du stade de foot, ni de buvette tenue par l'association «Nos enfants d'abord».

Espérons que les efforts de chacun, dans le respect des gestes barrières, nous permettront l'année prochaine de pouvoir à nouveau partager de très bons moments de convivialité.



Atelier SPEED-SCULPTURE

Dans le cadre du Plan été, un dispositif d'impromptus artistiques, soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Hauts-de-France, se déroule entre juillet et décembre 2020 sur l'ensemble du territoire régional.

La saison d'impromptus artistiques dénommée « Plaines d'été » est passée par Haudivillers le 26 septembre dernier.

Ainsi, Apolline & Marion, jeunes artistes du Quesnel-Aubry, nous ont proposé un atelier de sculpture en briques d'argile fraîches de l'entreprise De Wulf, tous niveaux, petits et grands.

La commune a accepté de participer à ce projet d'ateliers de sculpture (subventionné par la région des Hauts-de-France) dans 10 villages aux alentours, afin de soutenir les artistes après cette période de confinement suite à la pandémie.

Quelques personnes se sont inscrites, d'autres ont rejoint l'atelier le jour même. Parmi les personnes présentes, même celles qui ne voulaient pas se mettre les mains dans l'argile, se sont vues inspirées et heureuses de participer à la réalisation d'une œuvre en commun, du plus petit au plus grand. Elles ont pu échanger ensemble pendant 1 heure.

Cette création représentant un labyrinthe, est située

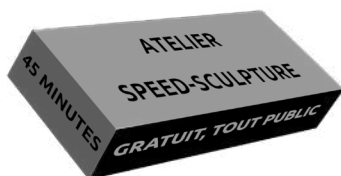
à côté de l'espace des jeux pour enfants sur la place communale et elle y restera afin d'observer l'évolution de la matière dans le temps. Suivant l'action du soleil, de la pluie, des animaux, l'argile devrait craquer, fondre, s'étaler, voire disparaître. Au bout de plusieurs mois, un documentaire sera réalisé et un diaporama sonore sera disponible sur le site « Plaines d'été ».

Les petits ont découvert comment empiler et coller des briques fraîches avec de la barbotine. Une sacrée expérience mais heureusement... la barbotine s'enlève très bien à l'eau! Les jeunes se sont intéressés à l'importance de l'architecture et se sont montrés bien motivés. Les adultes, quant à eux, se sont montrés très actifs également et se sont retrouvés comme par leur passé et leur enfance avec la truelle en main et la barbotine « sur les mains »...

Tous ont été contents d'avoir participé à une réalisation commune et d'avoir partagé un bon moment dans le cadre de ce projet « Plaines d'été ».

Cet atelier s'est terminé par un pot de l'amitié. Merci à toutes celles et ceux qui sont venus participer.





Apolline Grivelet et Marion Richomme, artistes au Quesnel-Aubry vous proposent un atelier de sculpture en terre, tous niveaux, où petits et grands sont bienvenus.

Nous vous fournirons des briques d'argile fraîches que vous pourrez modeler, graver, empiler, coller, etc, afin de construire une grande sculpture collective ! L'inspiration viendra de l'observation de votre environnement: architecture, urbanisme, faune et flore, anecdote locale...

Une fois terminée cette œuvre restera en place pendant plusieurs mois pour évoluer avec la nature et que chacun puisse la voir.

L'atelier durera 45 minutes et se déroulera en plein air.

**RDV devant la Mairie de Haudivillers
le SAMEDI 26 SEPTEMBRE à 15H**

Entièrement gratuit, sur inscription auprès de la Mairie.
Limité à 10 participants, les jeunes enfants devront être accompagnés d'un adulte qui participera également à l'atelier.

Merci de prévoir des vieux habits ou un tablier, et pour la sécurité de tous de vous munir d'un masque.

Au plaisir de vous y voir !

L'atelier Speed-Sculpture est entièrement financé par la région Hauts-de-France, plus d'informations sur <http://plainesdete.fr/>

Par monts, par vaux et par... plaines

Note d'intention

Marion Richomme et Apolline Grivelet

Nous sommes deux artistes plasticiennes basées dans l'Oise. Auparavant exerçant près de Beauvais, nous avons dernièrement déménagé dans une zone plus rurale : la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Bien que travaillant principalement de manière individuelle, nous collaborons sur certains projets de grande ampleur, comme l'oeuvre monumentale in-situ Symbiose au Quadrilatère de Beauvais. Nous dirigeons de concert La Menuiserie 2, lieu de production et de résidence d'artistes en milieu rural basée au Quesnel-Aubry.

Vous trouverez en annexe nos CV.

Votre appel « Par monts, par vaux et par... plaines » est l'occasion pour nous de travailler en duo et de découvrir intimement notre nouveau territoire.

Nous aimerions nous concentrer sur 10 villages ruraux en commençant par le Quesnel-Aubry et Bucamps où nous sommes implantées, puis en élargissant le cercle : Montreuil-sur-Bèche, Thieux, Le Plessier-sur-Bulles etc, suivant l'intérêt que les municipalités portent au projet.

Projet :

Il s'agira de réaliser dans chaque village et en petit groupe de public mixte une œuvre collective et éphémère de grande taille, dans un espace extérieur public (place du village, pré communal...). Aussi, petits et grands seront invités à prendre part à cette réalisation collective.

L'arbre de Noël des enfants

Le Conseil municipal a décidé d'annuler le spectacle de Noël pour les enfants de la commune, qui devait avoir lieu le 6 décembre 2020 avec la distribution des jouets. Croyez bien que nous sommes navrés de cette annulation totalement indépendante de notre volonté.

Toutefois, les enfants pourront rencontrer le Père Noël et venir chercher leur jouet à la salle polyvalente le dimanche 6 décembre, selon les horaires par tranches d'âge ci-dessous :

- Années de naissance (2009-2010) de 14h00 à 14h45
- Années de naissance (2011-2012-2013) de 14h45 à 15h30
- Années de naissance (2014-2015-2016-2017) de 15h30 à 16h15
- Années de naissance (2018-2019-2020) de 16h15 à 17h00

Nous serons ravis de pouvoir accueillir les enfants et vous remercions de respecter le planning ci-dessus ainsi que d'appliquer les gestes barrières indispensables à la tenue de cet événement.



Le marché de Noël est annulé

Nous sommes au regret de vous annoncer, qu'en raison des mesures sanitaires actuelles, la décision a été prise par la commission Fêtes et Cérémonies, d'annuler notre marché de Noël qui devait avoir lieu le 13 décembre.

Cet événement très attendu de tous ne peut, hélas, se tenir cette année mais nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver en 2021 et surtout dans une situation moins anxiogène.

En attendant, prenez soin de vous mais aussi des autres.

LE COIN DES ENFANTS

Pour la semaine du goût, un apiculteur est venu présenter son métier aux PS, MS, GS, CP, CE1, CE2 et CM1. Nous l'avons interviewé !



La vie de l'abeille

Quelle est la différence entre le miel de printemps et d'été ?

La différence est que le miel de printemps vient du colza et il est dur. Le miel d'été est toutes les fleurs et liquide.

Est-ce que les abeilles sont obligées de faire du miel ? Oui, parce que c'est leur nourriture.

Comment fabrique-t-on du miel ? Avec du nectar.

Combien de temps vit une abeille ? La reine vit 5 ans, l'ouvrière vit 1 mois.

Est-ce que la reine a un roi ? Non, elle n'a pas de roi.

Quel est le métier d'une abeille ? Nettoyeuse, nourrice, cirière, butineuse

Est-ce que les abeilles font toutes le même miel ? Non

Comment font-elles des essaims ? Les essaims sont un groupe d'abeilles. On peut les acheter.

Le métier d'apiculteur

Combien de kgs de miel récolte-t-on par an et par ruche ? 20 kg par an.
À quoi servent les abeilles dans la vie de tous les jours ? À produire des fruits et des légumes.
Combien de ruches avez-vous ? Il y a 16 ruches.
Comment devient-on apiculteur ? Par passion et par amour de la nature.
Est-ce qu'une piqûre d'abeille est dangereuse pour l'homme ? Ça fait mal, mais ce n'est pas dangereux.
Est-ce que vous allez à la ruche ? Tous les trois jours et en hiver toutes les semaines.
D'où viennent vos abeilles ? Des Hauts-de-France ou de Bretagne
Est-ce que le travail est difficile ? Il devient difficile.
Combien de temps faut-il pour fabriquer le miel ? Environ 3 semaines.
Depuis quand faites-vous ce métier ? 10 ans
Combien de fois par jour ou par mois récoltez-vous le miel ? 8 récoltes
Pourquoi faites-vous ce métier ? Par passion
Est-ce que vous travaillez tout seul ? Oui
Comment adoptez-vous les abeilles ? Par achat et récupération
Est-ce que vous vous faites souvent piquer ? Oui



Les dangers des abeilles

Quel animal peut tuer une abeille ? Un oiseau et un frelon asiatique.
Est-ce qu'elles sont en danger avec l'enfumoir ? Elles ne sont pas en danger avec l'enfumoir.
Est-ce qu'elles sont en danger à cause des tracteurs dans les champs ? Non, mais ça les embête.
Est-ce qu'elles sont en danger quand elles n'écourent pas leur reine ? Non, elles ne sont pas en danger.

☺

Nous avons fabriqué des bougies à partir d'une feuille de cire d'abeille.



NOTRE VILLAGE

Haudivillers – Place de l'Eglise



Cocu Tallon



Père & fils... en avant la musique !

Dès son plus jeune âge, Jean-Marie Rançon se passionne pour la musique. Ses parents ne sont pourtant pas musiciens. Deux de ses frères, Jean-Louis et Philippe le rejoignent mais ne resteront que quelques années.

Né à Bresles en 1957, il n'est encore qu'un bébé quand ses parents s'installent à Haudivillers. Jean-Marie est l'aîné d'une fratrie de 4 enfants, tous des garçons. Il a ainsi suivi sa scolarité à Haudivillers jusqu'à son certificat d'études, avec, pour instituteur, M. Camin qui était également secrétaire de mairie à Haudivillers. Puis, durant deux années, il étudie au lycée technique à Beauvais en mécanique générale. En 1973, il entre à la Direction Départementale de l'Équipement comme dessinateur. Il y poursuit une partie de sa carrière pour, ensuite, aller travailler au département, le Conseil Général. Il y restera en tant que technicien jusqu'à sa retraite qui a sonné ce 1er avril 2020.

En avril 1977, Jean-Marie effectue son service militaire à la « Première région militaire » de Tours où il est affecté à la division et travaille la musique durant douze mois. Pour y être incorporé, il fallait amener son instrument et Jean-Marie n'en avait pas. L'instrument dont il joue appartient à la fanfare d'Haudivillers. Il est convoqué par le chef militaire qui lui donne le choix, soit il joue d'un nouvel instrument, le trombone, soit il va en cuisine. Les conditions pour jouer du trombone par rapport à la trompette, qui n'a pas la même embouchure, sont difficiles. Il faut changer de clé et passer de la clé de Sol à la clé de Fa et cela en un mois ! Les musiciennes et musiciens savent ce que cela signifie. Ce que nous retenons, c'est la difficulté d'adaptation.

Pendant son service militaire, Jean-Marie réussit à venir en permission pour jouer à Haudivillers. Il nous raconte quelques anecdotes. Il se souvient qu'il n'y avait pas beaucoup de permissions et que « les gens du Nord » qui n'étaient avertis de leurs permissions que tardivement, n'avaient pas le temps de se changer, il fallait partir dans la minute. Alors, quelquefois Jean-Marie n'hésitait pas à rejoindre la fanfare en uniforme militaire pour ne pas louper ce moment tellement important pour lui.



Durant son parcours, Jean-Marie va côtoyer de grands musiciens. Un grand pianiste qu'il appelait « maître » va lui apprendre la clé de Fa, en pratiquant la musique tous les jours. Avant son départ de l'armée, on lui propose de rejoindre la Garde Républicaine. Jean-Marie refuse. Trop de déplacements, il s'agit

de faire le tour du monde. Alors pour préserver sa famille, il décline la proposition et rejoint à son retour la fanfare d'Haudivillers, c'était ainsi qu'on l'appelait à l'époque.

Il revient donc en 1978 chez ses parents et retrouve Martine, sa future épouse, qui nous confie ne pas être une musicienne, mais qui l'accompagne lors des défilés ou des représentations. Ils se marieront en 1979. De cette union, naîtront deux garçons, Julien et Maxime, tous deux bercés par les notes de musique de leur papa.

En juillet 1969, Jean-Marie intègre la fanfare municipale d'Haudivillers sous la direction de M. Joseph Coulon, chef de musique, qui à l'époque tenait l'épicerie du village. Mais, avant de pouvoir jouer d'un instrument, il a effectué deux années à l'école de musique avec M. Hubert Maillard pour apprendre le solfège et ensuite un instrument de musique, le cornet (une petite trompette) qu'il a choisi.

Après son retour du service militaire, jouer de nouveau de la trompette fut compliqué, l'embouchure n'était pas la même que le trombone. Il joue successivement du baryton, de la basse et de la contrebasse.





Et passionné mais aussi curieux de l'histoire de la musique dans son village, Jean-Marie effectue des recherches pour connaître les origines de la fanfare d'Haudivillers. Celle-ci fut créée en 1861. A l'époque deux fanfares existaient. Pour être reconnue « fanfare » il fallait se déclarer comme association. L'une se révéla, l'autre pas. Ainsi est née la fanfare d'Haudivillers, celle qui deviendra par la suite HaudiCoeur. Et c'est lors d'une exposition qu'il raconte les origines de la fanfare et son parcours.

Le regroupement de la fanfare d'Haudivillers avec celle de Crèvecoeur pour conforter l'équipe musicale, verra naître l'harmonie HaudiCoeur en décembre 1999.

Pendant ces nombreuses années passées à la fanfare, puis à l'harmonie, Jean-Marie s'investit en tant que secrétaire puis directeur adjoint. Il crée, en 1988, une école de musique à Haudivillers avec un professeur, Mme Chouquet Teillac, pour recruter des musiciens, leur apprendre le solfège, transmettre sa passion pour que perdure la musique dans notre village. Petits et grands, sans limite d'âge, pouvaient s'y inscrire, il fallait seulement savoir lire et écrire.

Jean-Marie a conservé un classeur où sont notés tous les noms des musiciens et musiciennes ou presque, ainsi que ceux qui ont reçu une médaille. Il est heureux de sortir des dossiers où sont classées photos de journaux, photos de défilés, de remises de médailles, prospectus retraçant fidèlement son parcours d'instrumentiste.

En 1992 il a fait partie de l'orchestre bavarois avec les fanfares de Crèvecoeur-le-Grand et Bonneuil-les-Eaux. Durant plusieurs années, il joue de la musique dans les soirées « choucroute ». Il en conserve un excellent souvenir. D'ailleurs, il a gardé un article de journal avec une photo de lui et son fils cadet, Maxime, âgé de 4 ans.

Car Maxime né en 1990, et très tôt fan de musique, est devenu un musicien avide d'apprendre. Il rejoint l'harmonie en 1995. M. Hubert Maillard lui apprend

le solfège pendant deux ans avant qu'il ne touche à un instrument. C'est la condition pour jouer de la trompette, premier instrument de musique qu'il pratique. Maxime a toujours adoré la musique. Papa et maman l'emmenaient à la fête Jeanne Hachette où il était fasciné par les musiciens et surtout la musique. Maxime est fan de groupes néerlandais. Aussi, en 2005, il quitte la fanfare d'Haudivillers pour rejoindre un groupe à Saint-Quentin, « La Vaillante ». Pourquoi Saint-Quentin qui n'est pas tout prêt ? Il y a une forte ressemblance avec les groupes néerlandais qui ont une excellente réputation.

Jean-Marie qui a durant toute une année conduit son fils Maxime à Saint-Quentin, rejoindra le groupe « La Vaillante » en 2007.

Dans cette formation musicale, c'est entre trente à trente-cinq défilés sur une année. Le répertoire est moderne, il y a plus de variétés. Et puis, Maxime a joué dans un groupe aux Pays Bas où il a défilé pendant une année. Il a aussi participé à un festival durant lequel il a pu bénéficier de plusieurs cours d'instruments en compagnie de grands artistes internationaux en Autriche. De plus, il a pu se perfectionner auprès de Fabrice ADAM, musicien professionnel au cirque d'hiver à PARIS et du groupe KASSAV, Il joue également dans un groupe de music Band, le PàC, à Amiens pour faire des animations dans les rues. A « La Vaillante », il fera quatre ans de percussions. Il jouera de la grosse caisse et de la trompette.

En novembre 2019, à titre amical et de façon exceptionnel, onze membres du groupe « La Vaillante » sur quarante musiciens viendront prêter main forte lors de la cérémonie du 11 novembre.

Maxime joue parallèlement à Haudivillers et à Saint-Quentin durant 15 ans. Aussi, compte tenu des contraintes de temps et de distance, il va s'arrêter cette année de jouer à « la Vaillante » pour s'investir pleinement dans la musique à Haudivillers, où il est revenu depuis 2015. Sous la direction du chef d'orchestre, il y dirige, en tant qu'adjoint, les musiciennes et musiciens venus de communes alentour et d'Haudivillers, bien sûr. Après toutes ces années, et oui, c'est aujourd'hui Maxime qui dirige son père !

Depuis janvier 2019, Jean-Marie accompagne à nouveau l'harmonie, uniquement en tant que musicien, pour le plaisir de jouer. Et, il est heureux comme cela. HaudiCœur s'est étoffé de nouvelles recrues qui se sont faites le plus souvent de bouche à oreille. Bien sûr, nous livre Jean-Marie, la Covid freine le bonheur de jouer pour le public. Mais, l'harmonie continue les entraînements. Les instruments se sont

diversifiés. Aussi, il se joue de la flûte, de la clarinette basse, de la contrebasse et du soubassophone sorti du grenier où il était rangé depuis quelques années. Des projets, les dirigeants, les musiciennes et les musiciens d'HaudiCœur, ils en ont, mais Jean-Marie n'en dira pas plus... Nous découvrirons probablement de belles surprises musicales.

Toutes ces années passées à jouer de la musique, à assouvir sa passion, ce ne fut que du bonheur...et Jean-Marie a bien l'intention de continuer encore longtemps.

VIE PRATIQUE



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le **Relais Assistantes Maternelles** est un service d'informations gratuit pour les différents modes d'accueil des enfants. Il est ouvert :

- ✓ aux assistantes maternelles (ateliers, droits, devoirs et conseils)
- ✓ aux parents (modes d'accueil, droits et obligations et orientation vers des interlocuteurs spécialisés en fonction de la situation)
- ✓ et pour les enfants (ateliers éducatifs, espace de jeux et d'éveil)

Pour plus d'informations, consultez la plaquette d'information sur le site <http://www.beauvaisis.fr/docs/famille/1912-plaquette-ram.pdf>.

Vous pouvez aussi contacter l'animatrice de notre secteur, Mme Fernandez De Castro, qui gère 18 communes, dont Haudivillers. Elle est joignable au: ☎ 06 61 41 23 29

Attention à votre compteur d'eau

Lors d'une récente visite de VEOLIA pour le relevé des compteurs d'eau, il a été observé plusieurs fuites d'eau relativement importantes avant et après compteur dans Haudivillers.

VEOLIA nous a d'ailleurs fait part d'une fuite de 1800 m³ (soit 15 fois le volume du château d'eau) chez un particulier et bien évidemment à sa charge.

Ainsi, nous vous invitons à vérifier régulièrement votre citerneau, abritant votre compteur d'eau. S'il y a de l'eau c'est mauvais signe !

Même s'il n'y en a pas, fermez tous les robinets de votre maison, arrêtez les machines qui utilisent de l'eau, et observez votre compteur : si les chiffres défilent, et/ou si la petite roue tourne, alors il y a probablement une fuite entre le compteur et la maison.



Une fuite « avant compteur » incombe à VEOLIA, alors que, pour une fuite « après compteur », donc entre celui-ci et la maison, la réparation, son coût ainsi que celui de l'eau perdue vous incombent, sauf si vous avez souscrit une assurance spécifique, soit auprès des partenaires de VEOLIA, soit auprès de l'assureur de votre l'habitation.

Concernant les éventuels dégâts liés à la fuite, il est toujours utile de vous renseigner auprès de votre assurance habitation pour savoir s'ils seraient pris en charge.

Un appel aux bénévoles, lancé pour la création d'un comité des fêtes

La municipalité et quelques bénévoles motivés, se mobilisent pour la création d'un comité des fêtes et cérémonies, dans le but d'accompagner la municipalité dans l'animation d'événements fêtes et autres...

Le groupe de bénévoles est ouvert aux personnes intéressées pour faire partie de cette aventure collective, afin de participer à la vie du village et pour apporter leurs compétences et leur motivation à son animation.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie ou de nous contacter par mail, sur mairie-haudivillers@wanadoo.fr, en laissant vos coordonnées nom, prénom, n° de téléphone et/ou adresse mail.

ENVIRONNEMENT

Dépôt gratuit d'amiante lié en déchetterie à Beauvais

Vous avez des déchets d'amiante/fibrociment, ils peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Beauvais en respectant des créneaux horaires dédiés et en respectant des conditions d'usage.

Sont acceptés les déchets d'amiante ciment et amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que :

- des éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ;
- des canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment) ;
- des bacs horticoles.

Quelques précautions d'usage sont à respecter :

- Rendez-vous en déchetterie de Beauvais aux heures d'ouverture pour prendre le film d'emballage nécessaire au conditionnement de vos déchets et l'autocollant «Amiante» ;
- Chez vous, réalisez un double emballage des déchets, grâce au matériel fourni en déchetterie,

pour garantir une bonne isolation des déchets pendant le transport et le déchargement ;

- Présentez vous en déchetterie de Beauvais muni de votre carte Beauvaisis « On Pass », ou à défaut, d'un justificatif de domicile, les lundis et mardis de 15h30 à 17h30 (du 1er avril au 31 octobre) et de 14h30 à 16h30 (du 1er novembre au 31 mars).

Déchets refusés :

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phonique... mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Retrouvez le guide sur le site internet suivant : <http://www.beauvaisis.fr/docs/dechets/2019/guide-amiante.pdf>

DIVERS

Dicton picard

« Rions ! Dansons ! Vivons comme des fious ! » :

Ce dicton préconise de vivre (comme des fious), c'est -à-dire comme des adolescents sans soucis, qui font la fête.

Moralité : il faut savoir rester jeunes.

François Beauvy

Recette

Pommes de terre farcies au roquefort

Préparation : 45 minutes

Cuisson : 1 h 20

Ingrédients (4 personnes) :

- 4 pommes de terre
- 150 g de roquefort
- 100 g de fromage râpé (emmental, comté...)
- 25 cl de crème fraîche épaisse
- 20 g de beurre
- 1 œuf
- Noix muscade râpée
- Sel, poivre



- 1- Préchauffez le four à 180 °C, th. 6. Brossez la peau des pommes de terre sous un filet d'eau. Essuyez-les. Posez chaque pomme de terre sur une feuille d'aluminium. Salez-les puis enveloppez-les pour former des papillotes. Placez-les sur la plaque du four et mettez-les à cuire pendant 1 heure.
- 2- Sortez les pommes de terre du four. Montez la température du four à 210 °C, th. 7. A l'aide d'un couteau, découpez un chapeau. Ôtez la pulpe des pommes de terre et mettez-la dans une jatte.
- 3- Ecrasez grossièrement la pulpe à l'aide d'une fourchette. Ajoutez la crème, le roquefort, le fromage râpé et l'œuf entier. Salez peu, poivrez et ajoutez 1 pincée de noix muscade.
- 4- Remplissez les pommes de terre évidées de cette préparation. Posez-les sur un plat allant au four. Déposez sur chacune d'elles une parcelle de beurre.
- 5- Mettez au four 20 minutes environ, le temps que la garniture des pommes de terre soit bien dorée. Retirez le plat du four et servez aussitôt.



Votre marché : Choisissez de très grosses pommes de terre à la chair très farineuse, telle que la bintje.

Astuce : Pour éviter les pommes de terre, utilisez un couteau à pamplémousse à la lame courbe et aux dents fines.

C'est bien dommage d'être enfermés....

Mme Lucette Vessier, toujours aussi impliquée dans la vie de la commune, nous a proposé une suite à la chanson parue dans le bulletin n°19 pour la COVID, qui s'intitulait « Surtout, surtout, ne baissez pas les bras... »

Aujourd'hui, c'est sur l'air de la chanson bien connue de Marcel Amont qui commence ainsi « C'est bien dommage de travailler... » qu'elle nous envoie un message d'espoir au regard de la COVID.

*C'est bien dommage d'être enfermés,
De rester au bercail toute la journée,
Tandis que Coco lui se promène,
Il prend des vacances dans le monde entier...*

*Avec nos masques sur le visage,
On va pouvoir le saisir et le séquestrer,
Le confiner des journées entières,
cela nous rassurera pour le moment...*

*Non seulement il nous rend malade,
mais il nous prend aussi toutes nos économies,
Alors je te dis à très bientôt, nous allons bien trouver la bonne solution...*

*Si tout le monde se réunit, pourquoi c'est ce terrible prédateur Coco,
L'on retrouvera la joie de vivre, Liberté, Égalité et Fraternité,
Ainsi que notre conformité, nous pourrons vivre tranquillement...*

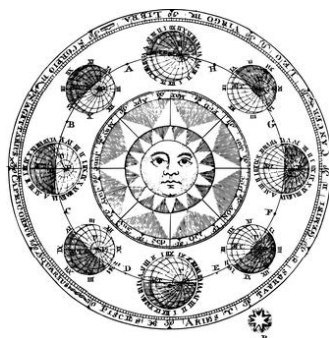
*Je dis merci au secteur médical,
Tous les docteurs, les infirmiers et les chercheurs,
Ainsi que tous les bénévoles,
Pour que le monde retrouve la sérénité...*

*Encore une fois un grand merci,
car il vous faut beaucoup de courage !*



Lucette Vessier

Pourquoi le calendrier ? Pourquoi 12 mois ? Et pourquoi la Saint-Sylvestre ?



Depuis la fin du XVI^{ème} siècle, c'est le calendrier « grégorien » qui est utilisé. Il succède au calendrier « julien » qui, sous la République romaine, débutait en mars, comptait 355 jours répartis en 10 mois.

Le calendrier « julien », nommé par Jules César, qui succède au calendrier romain, était en décalage avec le cycle des astres. Les années multiples de quatre étaient des années bi-sextiles, ce qui provoquait un écart de 3 jours par 400 ans.

Ce calendrier romain ne fonctionnait pas correctement et n'était pas en concordance avec le soleil. Il n'était pas égal en nombre de mois et de jours. Tous les deux ans, il était ajouté un mois de

22 ou 23 jours et les années pouvaient être de 355 jours ou 377 ou 378 jours.

Aussi, en l'an 46 avant JC, Jules César a décidé de changer la durée et le commencement. Ce calendrier comportera désormais 365 jours, 12 mois et débutera le 1er janvier, jour de l'an, janvier qui signifie « Dieu des portes et des commencements ».

C'est à la fin du XVI^{ème} siècle qu'un astronome, Luigi Lilio propose de réformer le calendrier « julien ». Et c'est donc en 1582 que le pape Grégoire XIII décrète le nouveau calendrier, d'où son nom « grégorien ». Ce calendrier qui succède donc au calendrier « julien » est un calendrier solaire. Il prend en compte les cycles lunaire et solaire et le mouvement de la terre autour du soleil. Son point de départ sera la naissance de Jésus.

Et pourquoi la Saint-Sylvestre ? Cela viendrait des romains qui, la veille du 1er janvier, à Rome,

s'attaquent pour un grand repas afin de patienter jusqu'au 1er janvier, premier jour de la nouvelle année.
Enfin, il faut savoir qu'il y a différentes dénominations de calendriers (la liste est longue) et que cinq pays

n'utilisent pas le calendrier grégorien : l'Afghanistan, l'Ethiopie, l'Iran, le Népal et le Vietnam.

Source : www.google.com

Martine Hummel

Info ou intox ?

Manger au volant, fouiller dans la boîte à gants ou se maquiller est interdit depuis le 1er juillet 2017.

Aucune modification du Code de la route n'est intervenue au 1er juillet 2017 à ce sujet et aucun article du Code de la route ne mentionne spécifiquement l'interdiction d'écouter de la musique, de manger un sandwich ou de chercher quelque chose dans la boîte à gants du véhicule.

Pour autant, l'article R.412-6 du Code de la route datant de 2001 et modifié en 2008 permet aux forces de l'ordre de sanctionner tout comportement dangereux : « Le conducteur doit à tout moment adopter un comportement prudent et respectueux vis-à-vis des autres usagers. Tout conducteur

doit constamment se tenir en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. » Cette disposition, que les forces de l'ordre n'appliquent qu'avec discernement, pourrait donc, éventuellement, conduire à verbaliser un comportement inapproprié et dangereux.

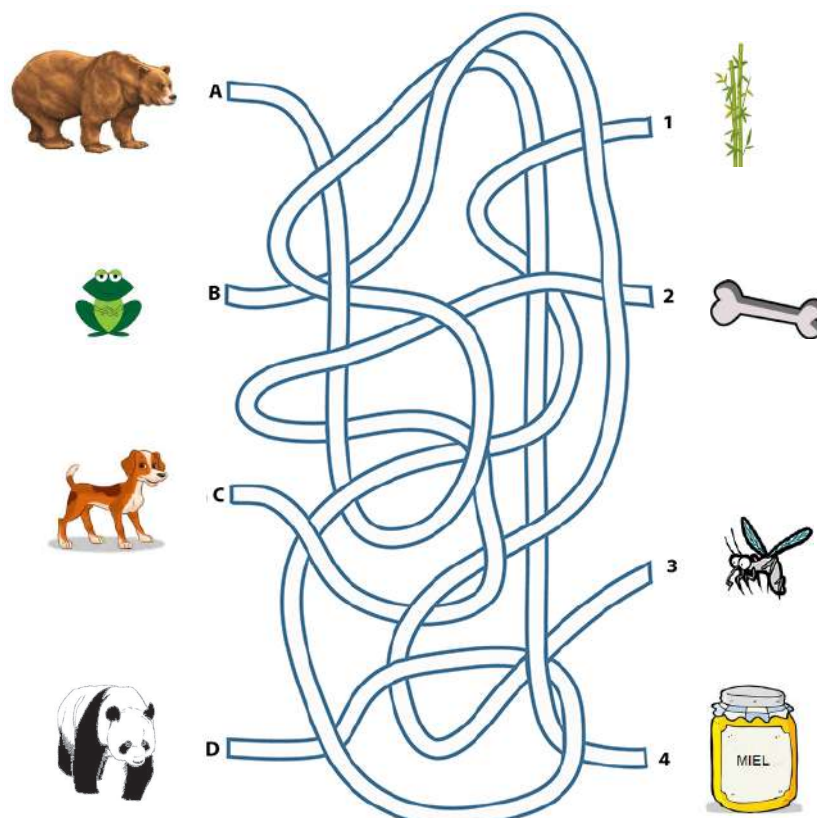


Source : site de la sécurité routière

JEUX

Que vont manger : Lulu l'ours, Lili la grenouille, Philou le chien et Boule le Panda ?

(Utilise tes crayons de couleurs pour relier ce que les animaux vont dévorer).



Sudoku

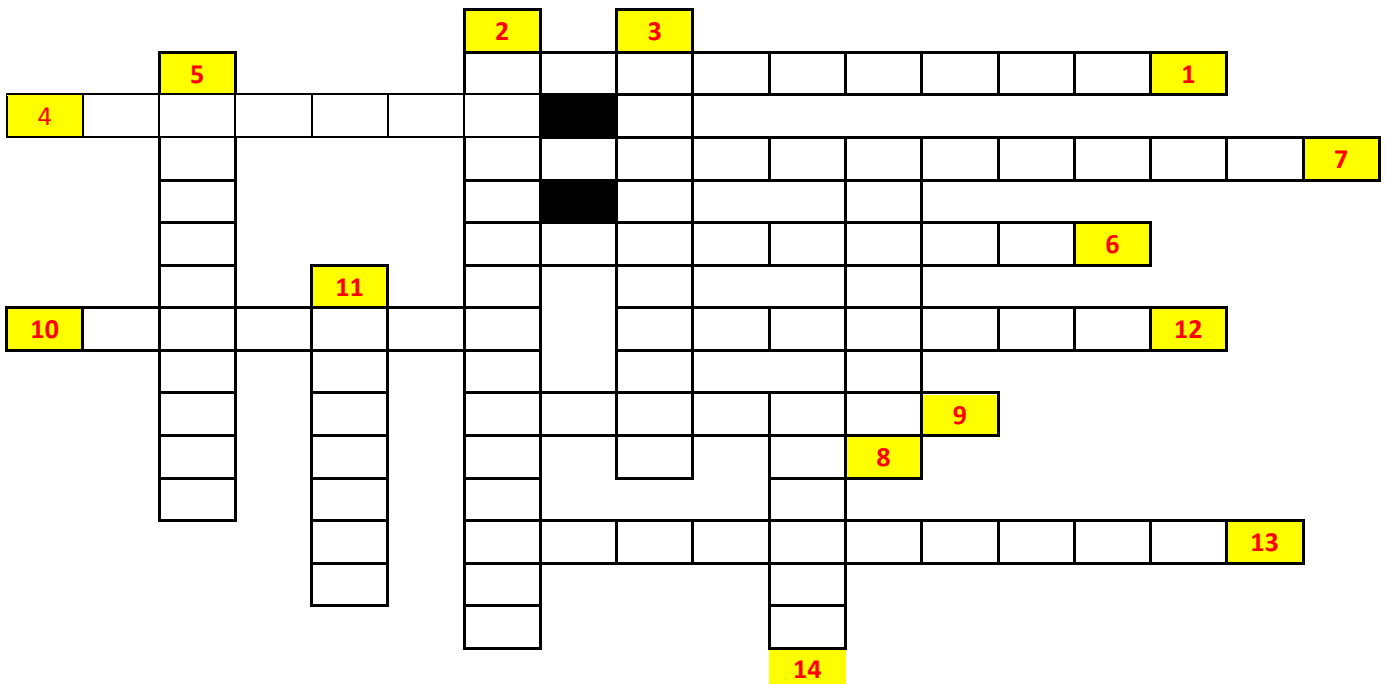


8				2	3	6	7	
4		7		6				
	3		8		7			9
		1	6			7		3
5				3				2
9		3			4	5		
3			7		1		6	
				8		1		4
	6	4	9	5				7



5				2		3		9
	2			9	7			
					5	6		
2		1					5	
		4		8		7		
	9					8		3
		7	1					
			9	5			3	
8		9		4				6

Mots croisés



1- Suspendre à un crochet, à un clou.

2- Système de contrôle exercé par le sujet lui-même sur ses œuvres.

3- Listes méthodiques accompagnées de détails, d'explications.

4- Il a le vent en poupe.

5- Celui qui est chargé de la mise en œuvre des munitions.

6- Qui contient de la chaux. Formé essentiellement de carbonate de calcium.

7- S'occuper avec minutie des moindres détails.

8- Temps dont quelqu'un peut disposer en dehors de ses occupations ordinaires.

9- Balles pour jouer à la panne.

10- Marquer une note d'un dièse.

11- Courbe non fermée s'enroulant autour d'un point de départ.

12- Langue germanique orientale, parlée autrefois par les Goths.

13- Carton pour une cérémonie.

14- Petit fort.

Trouvez les 7 différences



SOLUTIONS

Mots croisés (solutions)



5	7	6	8	2	1	3	4	9
4	2	3	6	9	7	1	8	5
9	1	8	4	3	5	6	7	2
2	8	1	3	7	6	9	5	4
6	3	4	5	8	9	7	2	1
7	9	5	2	1	4	8	6	3
3	4	7	1	6	2	5	9	8
1	6	2	9	5	8	4	3	7
8	5	9	7	4	3	2	1	6

8	5	9	4	2	3	6	7	1
4	1	7	5	6	9	3	2	8
6	3	2	8	1	7	4	5	9
2	4	1	6	9	5	7	8	3
5	7	6	1	3	8	9	4	2
9	8	3	2	7	4	5	1	6
3	9	8	7	4	1	2	6	5
7	2	5	3	8	6	1	9	4
1	6	4	9	5	2	8	3	7

Réponses « que vont manger » : A4 / B3 / C2 / D1

NUMÉROS UTILES



N°Audiotel
32 37
ACCESSIBLE 24H/24H
* Num4iv Audiotel : 0,24 Euro TTC / min.

Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Hôpital : 03 44 11 21 21
EDF : 0810 347 948



www.3237.fr

CALENDRIER MANIFESTATIONS

SOUS RÉSERVE

LES CONDITIONS SANITAIRES ÉTANT TRÈS INCERTAINES À L'HEURE OÙ NOUS PUBLIONS CE BULLETIN, IL NE NOUS EST PAS POSSIBLE DE PRÉVOIR LES ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE COMME À NOTRE HABITUDE.

AINSI SEULS LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS SONT, À CE JOUR, CONFIRMÉS :

- LE DIMANCHE 6 DÉCEMBRE APRÈS-MIDI : DISTRIBUTION DES JOUETS AUX ENFANTS
- LE SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020 APRÈS-MIDI : DISTRIBUTION DES COLIS GOURMANDS AUX AÎNÉS

SID'AUTRES ANIMATIONS POUVAIENT FINALEMENT S'ORGANISER, NOUS NE MANQUERONS PAS DE VOUS EN INFORMER PAR LA DISTRIBUTION DE FLYERS DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES.



SÉANCES DE CINÉMA RURAL 2020



Les horaires seront confirmés au fur et à mesure. A priori, la séance commence à 20h00 durant la saison hivernale et à 20h30 durant les beaux jours d'été. Aussi, certaines séances peuvent bénéficier de la projection de 2 films.

Selon l'évolution de la pandémie, d'autres séances pourraient être organisées. Nous vous conseillons de suivre les affichages sur le mur de la mairie et en face, et de surveiller vos boîtes à lettres dans lesquelles nous glissons les tracts.

~~Samedi 28 novembre 2020~~
Samedi 9 janvier 2021
Samedi 30 janvier 2021
Samedi 27 février 2021

Samedi 27 mars 2021
Samedi 24 avril 2021
Samedi 29 mai 2021
Samedi 25 septembre 2021

Samedi 30 octobre 2021
Samedi 27 novembre 2021

MOTO and CO
BEAUVAIS

Vous accueil
du mardi au samedi
de 9h à 12h et 14h à 19h

**Votre spécialiste moto, scooter et quad
toutes marques!**

ATELIER
PREPARATION MOTEUR
ACCESSOIRES
ROUTE ET CROSS
VEHICULES NEUFS
ET OCCASIONS

YAMAHA/KTM/SUZUKI/KAWA/HONDA/GASGAS/KYMCO/RIEJU/
PIAGGIO/GILERA/VESPA/APRILLA/TGB/MSK/DERBI...

EXCLUSIF!

Gamme sportswear
FOX
Hommes-Femmes-
Enfants - Bagagerie

www.motoandco.fr - 13 RN1 - 60 000 ALLONNE - 03 44 45 23 26

AC Décor

Peinture
Navallement
Revêtement sols et murs

Décoration
Vitrerie

6 bis rue Emile hainaut 60510 Haudivillers
03.44.80.60.93 - 06.20.87.39.12
ac.decor@sfr.fr

Aurélien SOREL

EARL du Vieux Moulin
N° Agrément 2016-0003

06.07.02.64.33.
sorel.aurelien@orange.fr



**VIDANGE
FOSSE SEPTIQUE
FOSSE TOUTES EAUX
BAC A GRAISSE...**

GARAGE AUTIQUET

Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente vehicules neuf et occasions

Réparations toutes marques

18 rue de la poste
60510 HAUDIVILLERS

Tél/Fax : 03 44 80 40 31
thierry.autiquet@orange.fr



GLACET S.A.R.L.



- Terrassements
- Assainissements
- Démolitions
- Location Pelles et Tracto-Bennes
- Mini-pelle

1, rue de Laversines - 60510 FOUQUEROLLES
Portable : 06 85 43 95 07
Tél. 03 44 80 39 09 • Fax 03 44 80 15 02

CONCEVOIR
CRÉER
ENTRETIENR



**GAUDION
PAYSAGE**

Un extérieur qui vous ressemble

www.gaudion-paysage.fr
03 44 07 14 27

COIFF' STYLE

Coiffure mixte & Esthétique



03.44.79.13.03
8, rue de l'église 60510 Oroër

du mardi au jeudi: de 9h à 12h et
de 14h à 18h30
le vendredi: de 9h à 18h30 et
le samedi: de 9h à 17h

ACHAT - VENTE - LOCATION



**AGENCE BRESLES
IMMOBILIER**

www.bresles-immobilier.fr

LA **ITRINE D'AGNETZ**

www.agnetz-immo.fr

03.44.07.58.01

Rédaction
Martine RIVOLIER, Denis DEBRYE, Sylvain FRENOY, Corinne CARLO, Susana CLERGET, Dominique HUGUET, Bernard CLERGET, Martine HUMMEL, Bruno HUMMEL, Geraldine DEGEITERE

Mise en page : Corinne CARLO et Adrien CLERGET

FREAKS

contact@assofreaks.fr
www.assofreaks.fr